

communiqué



Contact

Gérald Grouazel 06 85 30 95 69 sosforet.franchecomte@riseup.net Cyril Gilet 06 23 74 41 90 contact@sosforet-bourgogne.org

L'Autorité environnementale souligne à son tour les insuffisances et les incohérences de la politique forestière régionale!

Le Contrat forêt-bois régional en cours de finalisation a pour objectif principal d'augmenter la mobilisation (la coupe) de bois et d'adapter la production à la demande de la grande industrie. Nous dénonçons depuis le début l'incompatibilité de ces objectifs avec la santé et la résilience des forêts, mais aussi avec la préservation de leurs fonctions fondamentales sur la biodiversité, la ressource en eau, le climat.

Contrat forêt-bois: les bonnes intentions ne suffisent pas!

Le verdict est tombé le 27 juin dernier: l'Autorité environnementale a rendu un avis critique¹ sur la faible prise en compte de ces enjeux, et sur l'absence de compatibilité entre les objectifs du Contrat et la gestion multifonctionnelle qu'il affiche. L'Autorité environnementale s'interroge aussi sur la cohérence avec les politiques publiques² liées à l'environnement, et sur l'articulation du Contrat avec d'autres stratégies, notamment sur le bois énergie, et leurs effets cumulés.

Nous demandons à la DRAAF et à la Région de préciser où et comment les prélèvements supplémentaires se feront, et quels sont les moyens mis en œuvre pour amortir cette intensification sylvicole, identifier et prendre en compte les enjeux locaux spécifiques. Au-delà des précautions et préconisations généralistes qui laissent la porte ouverte à toutes les dérives, nous attendons un cadre de gestion opérationnel et contraignant, en particulier sur le renouvellement des peuplements. Notre responsabilité collective est d'être à la hauteur des défis de notre siècle: l'industrialisation programmée de la forêt va à l'encontre de toutes les alertes concernant la chute de la biodiversité, la dégradation de la ressource en eau, ou l'évolution du changement climatique.

C'est particulièrement vrai pour le massif forestier du Morvan, au cœur de la Bourgogne, visé par la politique productiviste du Contrat qui cible le Parc naturel comme zone prioritaire pour la production intensive du résineux, alors que le Parc renouvelle sa Charte avec une orientation vers une sylviculture diversifiée et sans coupe rase. Cette incohérence n'a pas échappé à l'Autorité environnementale qui demande à la Région de justifier ce choix.

Adapter les forêts à l'industrie: les raser même quand elles sont productives!

Une demande récurrente de la filière industrielle est d'augmenter les surfaces consacrées à la production ligneuse intensive. En ligne de mire: officiellement les peuplements « ruinés », mais ils cachent aussi les « mauvais peuplements ». Entendez par là les peuplements « économiquement non viables », c'est-à-dire pas assez productifs. L'amélioration consiste à les raser et les reboiser en essences de rendement plantées en ligne.

Cela ne suffisait pas. Désormais, les fonds publics serviront à raser et transformer en plantations des forêts avec de bonnes potentialités économiques quand elles (sic) « ne permettent pas d'envisager une production de bois d'œuvre satisfaisante [pour l'industrie] ³ ».

Le 27 juin 2018, le jour où l'Autorité environnementale rendait son avis, la DRAAF et la Région ont publié un appel à projet⁴, pour soutenir avec des fonds publics de l'État et de la Région l'amélioration des peuplements par la coupe rase et la plantation avec substitution des essences (transformation). Ainsi, ne sont plus visées les forêts « pauvres » mais celles qui ne conviennent pas aux attentes de la grande industrie⁵.

Qu'entend la Région par « améliorer les forêts »? Nous demandons des explications!

- $1. \ \underline{http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180627\ -\ contrat\ foret-bois\ \underline{bourgogne\ franche\ comte\ -\ delibere\ cle7d661a.pdf}}$
- 2. L'Autorité environnementale cite notamment le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) et les TVB (trames vertes et bleues), les orientations nationales sur la biodiversité, sur le climat etc., auxquels on pourrait ajouter les SDAGE (schémas départementaux de gestion de l'eau).
- 3. Contrat régional forêt-bois page 22 dans le § « Amélioration économique des peuplements » http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Contrat_foret_bois_BFC__V2_cle044b2c.pdf
- 4. http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018_06_27_AAP_peuplements_BFC_cle095b5e.pdf
- 5. Extrait: « L'objectif est d'encourager les investissements sylvicoles qui permettent d'améliorer la qualité des peuplements sur les moyen et long termes, de favoriser le développement d'une ressource en bois qui soit en adéquation avec les besoins des industriels ».

Les Collectifs SOS Forêt de Franche-Comté et de Bourgogne réunissent des associations et des forestiers qui, loin d'être opposés à l'exploitation forestière, militent pour une autre approche de la forêt et de la sylviculture: produire du bois de qualité, transformé localement, dans le respect de la forêt, de nos paysages, des écosystèmes et surtout dans l'intérêt des générations futures.



Association:

Association de sauvegarde de la forêt de Mont-sous-Vaudrey

Forestiers:

Groupement forestier du vallon du Combois Snupfen solidaires Franche-Comté (syndicat de l'ONF)



Associations:

Adeny
Adret Morvan
Arpent
Collectif Forêt au Duc
FNE Bourgogne
LPO 58
Yonne Nature
Environnement

Forestiers:

Groupement forestier du Chat sauvage Snupfen solidaires Bourgogne (syndicat de l'ONF)